

## Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2012

### **Approbation procès-verbal réunion antérieure**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **Divers**

- ✓ **Rencontre avec des familles:** M. le Maire rappelle que l'encadrement des enfants à l'école n'est pas dans les attributions de la commune et que, pour ce qui est des soucis de discipline auprès des services périscolaires, les agents communaux ne peuvent rendre des comptes à chacun des parents le soir en garderie sachant qu'ils y sont présents pour encadrer les enfants.
- ✓ **Lotissement des Barons :** Dans le cadre du projet de lotissement dit des Barons et de la demande de permis d'aménager y afférent, une convention de rétrocession des voiries et des espaces publics est nécessaire entre la commune et l'aménageur sachant que la voirie prévue utilisera une partie de l'emplacement réservé prévu au PLU.
- ✓ **Lotissement de la Varenne :** Une rencontre est programmée sur place le 14 février prochain à laquelle ont été conviés le liquidateur judiciaire, le notaire et le géomètre-maître d'œuvre, en présence de représentants des propriétaires.
- ✓ **DIA :** M. le Maire donne connaissance de la DIA concernant une maison située 1, impasse de la Varenne. Les élus décident de ne pas préempter pour ce bien.
- ✓ **Agence Régionale de Santé et mesure des Alkylphénols et des nitrosamines :** La commune de Villeperdue a été retenue pour participer à la campagne de mesures sur les Chlorures de vinyle monomère avec des prélèvements d'eau qui ont été effectués le 12 décembre 2011, tant sur la ressource qu'en sortie de station de traitement. Pour Villeperdue les résultats sont conformes et en dessous des normes.

### **LGV**

**Conclusion de l'enquête publique (loi sur l'eau) :** M. le Maire fait le point sur les conclusions de l'enquête publique. Un avis favorable avec quelques réserves et recommandations a été donné par le commissaire enquêteur ; ces dernières ne concernent pas Villeperdue.

**Fonds de Solidarité Territoriale- FST :** La circulaire du 27 Septembre 2010 établit le principe d'un fonds d'un montant égal à 0,4 % du coût prévisionnel du projet, soit pour le tronçon Tours-Bordeaux de 30 millions d'euros. Les élus approuvent à l'unanimité la proposition selon laquelle ce fonds doit être attribué à chacune des Communes impactées selon **le seul et unique critère du linéaire de ligne nouvelle incluant les raccordements pérennes.**

### **Communauté de Communes**

**Compétence musique :** Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée ACCEPTE la prise de compétence, par la Communauté de Communes concernant le développement de l'enseignement musical spécialisé ainsi que la révision des statuts afin d'y mentionner cette nouvelle compétence

## **Assainissement**

### **Résultats 2011**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	21662,00	83299,39	61637,39
Investissement	38275,18	66347,89	28072,71
Restes à réaliser en Investissement	74900,00	4600,00	-70300,00

**Affectation des résultats 2011 :** Le Conseil Municipal constatant un excédent de fonctionnement 2011 de 28 072,71 €, décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- 18 072,71 € au titre de l'excédent reporté à la section de fonctionnement
- 10 000,00 € à la section d'investissement

**Vote du budget 2012 :** Le budget 2012 est adopté à l'unanimité, à main levée, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement		
		Restes à réaliser	Propositions	total
Dépenses	61172,71	74900,00	35076,79	109976,79
Recettes	61172,71	4600,00	105376,79	109976,79

### **Station d'épuration**

La dépense globale concernant la construction de la future station d'épuration, le foncier et les honoraires divers est estimé à 1 198 990 € TTC. Le recours à l'emprunt est de l'ordre de 380 000 € et le surcoût prévisible sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini est de 2,25 €.

Les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau ont été envoyés pour le 15 janvier. La consultation des entreprises sera lancée dès réception des accords de subventions. L'entreprise attributaire préparera le dossier de demande de Permis de construire et le début des travaux est envisagé pour mars 2013 après négociations pour l'obtention du terrain nécessaire et déplacement de la ligne moyenne tension.

**Réhabilitation réseau et aide technique du SATESE :** Le SATESE propose une prestation spécifique dans le cadre des travaux d'aménagement, d'extension ou de construction de dispositifs d'épuration. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à main levée, approuve la proposition du SATESE 37 et confie à ce dernier la mission suivante : avis technique sur le CCTP et sur le projet détaillé, aide à l'exécution des travaux et à la réception préalable des installations et bilan de 24 heures sur la station d'épuration. Il précise que la dépense est inscrite au budget d'investissement.

## **Eau potable**

### **Résultats 2011**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	23030,38	36375,22	13344,84
Investissement	18769,53	65735,32	46965,79
Restes à réaliser en Investissement	48300,00	0,00	-48300,00

**Affectation des résultats 2011 :** Le Conseil Municipal constatant un excédent de fonctionnement 2011 de 13344,84 €, décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter ce résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

**Vote du budget 2012 :** Le budget 2012 est adopté à l'unanimité , à main levée, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement		
		Restes à réaliser	Propositions	total
Dépenses	34700,00	48300,00	61362,63	109662,63
Recettes	34700,00	0,00	109662,63	109662,63

### **Budget- Finances**

**Espace cinéraire :** Un espace cinéraire va être mis à disposition des familles dans quelques semaines. Cet équipement nécessite l'établissement d'un règlement... Les élus approuvent la mise en place d'un jardin du souvenir avec espace de dispersion des cendres et stèle, de concessions cinéraires, d'un règlement du cimetière, l'instauration d'un droit de superposition et d'un droit de dispersion notamment.

Il fixe les tarifs des divers services afférents au cimetière comme suit :

<b>Concession traditionnelle</b>	<b>50 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>15 ans</b>
Concession (2m <sup>2</sup> )	135,00 €	87,00 €	42,00 €
Droit de superposition pour concession	75,00 €	50,00 €	25,00 €
Droit d'enfouissement d'urne dans une concession/ urne	75,00 €	50,00 €	25,00 €
<b>Espace cinéraire</b>			
cavurne	<b>250,00 €</b>		
Droit pour dépôt d'urne/urne	75,00 €	50,00 €	25,00 €
Droit de dispersion dans le jardin du souvenir	50,00 €		
Gravure sur stèle	paiement sur facture du graveur agréé par la commune		

**Admission en non-valeur :** Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, accepte l'admission en non-valeur des sommes suivantes : au titre du budget assainissement pour 142,30 € (dette d'un administré bénéficiant d'une procédure de surendettement) et pour 4,15 € (créanciers divers) et au titre du budget général pour 21,66 € (créanciers divers).

### **Travaux communaux**

**Panneaux photovoltaïques :** Le Conseil Municipal de la commune de Villeperdue se déclare intéressé par le projet de partenariat proposé par le SIEIL et la société SUNONE pour l'équipement des toitures d'écoles en panneaux photovoltaïques, accepte qu'une étude complémentaire pour chaque toiture d'école et que tous les documents propres à faire valoir l'éligibilité de la Commune à une installation photovoltaïque et à la vente de l'électricité produite conformément aux textes en vigueur soient déposés au nom du SIEIL et demande que soit étudiée la possibilité d'implanter une installation photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente orientée plein sud.

**Pont de la Godinière :** Une pierre du parapet du pont de la Godinière s'est détachée et a chuté à côté de la voie ferrée. Une seconde pierre va être rescellée et une glissière de sécurité va être mise en place.

### **Réunions à venir**

- Réunion avec l'ADAC
- Conseil d'école
- Commission bâtiments
- Réunions de travail projets
- Commission voirie
- Prochain CM
- Elections présidentielles
- Elections législatives

**Mardi 7 février à 14h30** à la Mairie

**Lundi 13 février à 18h30** à la Mairie

**Jedi 16 février à 18h00** à la Mairie

**Vendredi 17 février à 18h00** à la Mairie

**Samedi 18 février à 9h00** à la Mairie

**Vendredi 24 février à 20h00** à la mairie

**Dimanche 22 avril et 6 mai 2012** à la Mairie

**Dimanche 10 et 17 juin 2012** à la Mairie

## **Questions diverses**

**Divers :** M. le Maire donne connaissance :

- de la carte-avis de naissance concernant Rémi BOUTY
- de la lettre de M. le Préfet d'Indre et Loire invitant M. le Maire à transmettre ses vœux aux élus
- de la carte de vœux de la famille PUAULT
- des dessins et mots des enfants de certaines classes remerciant la commune pour le repas de Noël servi à la cantine et offert à tous les écoliers.

Anita RAVION signale le problème posé par le stationnement des cars près de la gare. En effet 3 cars stationnent le matin jusque dans le virage ce qui présente un danger pour les autres usagers.

**Centre bourg et ligne ERDF :** Les élus font le point sur les dérangements électriques place du marché suivi d'un autre problème au niveau des logements locatifs du 8-10, rue du Vieux bourg. Une réparation provisoire a été faite par ERDF suivie du remplacement de la ligne défectueuse en creusant une tranchée dans le béton désactivé sans prévenir la commune et sans solliciter aucune autorisation préalable.

**Pub Darty :** Un courrier a été adressé au directeur marketing de DARTY suite à la diffusion d'un spot publicitaire faisant référence au nom de la commune, sur diverses radios.

**Discothèque et bruit :** Suite à des problèmes de bruits provenant de la discothèque, M. le Maire précise qu'il a rencontré le gérant dans la semaine et de nouvelles mesures de bruits vont être effectuées.

**Lotissement les Barons :** Le projet de sortie rue Dame Milon n'a pu aboutir jusqu'ici du fait de l'impossibilité de joindre la personne propriétaire d'un bien à l'abandon au droit de la rue Dame Milon.

Le secrétaire de séance